

ACTUALITÉ

LE CONSENTEMENT

Le consentement ne peut jamais être déduit du silence ou de l'absence de réaction de la victime, notamment lorsque celle-ci est endormie, inconsciente, sous emprise ou en état de sidération.

Le texte précise également qu'il ne peut y avoir « consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature ». Cette dernière précision permet de reconnaître la diversité des formes de contrainte.

LOI n° 2025-1057 du 6 novembre 2025

La loi n° 2025-1057 du 6 novembre 2025 a introduit une définition claire du consentement dans le Code pénal. Elle précise que le consentement doit être libre, éclairé, spécifique, préalable et révocable, et qu'il ne peut pas être déduit du silence. Ainsi, tout acte sexuel sans consentement constitue une agression sexuelle ou un viol.

ARTICLE SUR L'ACTUALITÉ JURIDIQUE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES – MARS 2026



«Dans son dernier rapport sur l'état du sexisme en France, **le Haut Conseil à l'Égalité alerte : la France s'inscrit pleinement dans la tendance internationale d'un sexisme "à double dimension, à la fois hostile et paternaliste".**

En France, 84% des femmes ont déjà vécu une situation de sexisme. 68% des Français-es estiment qu'il revient aux hommes d'assumer la responsabilité financière de la famille. Revêtant des formes multiples et parfois banalisées, **le sexisme est au fondement des inégalités et reste profondément ancré dans la société française.**

Ainsi, le sexisme représente un réel danger car c'est l'expression d'une idéologie qui s'oppose au droit des femmes à disposer de leur corps, à vivre de manière pleinement autonome et à faire leurs propres choix.»

SOURCE

<https://fncidff.info/8-mars-mobilisons-nous-pour-les-droits-des-femmes-et-legalite/>

Le Monde



Ce 12 janvier, dans le décorum majestueux de la première chambre civile du palais de justice de Paris, la procureure générale de la cour d'appel, Marie-Suzanne Le Quéau, lance une alerte désespérée.

« Nous sommes dans une situation proche de la submersion », déclare-t-elle devant Gérard Darmanin, le garde des sceaux, et une grande partie de l'institution judiciaire alignée en rang d'oignons à l'occasion de la rentrée de la cour d'appel de Paris. Et de préciser que « l'année 2025 a été marquée par une augmentation exponentielle du stock de dossiers criminels »

925 dossiers sont en attente d'être jugés contre 680 une année auparavant. Une cote d'alerte qui « va continuer à s'aggraver », selon elle.

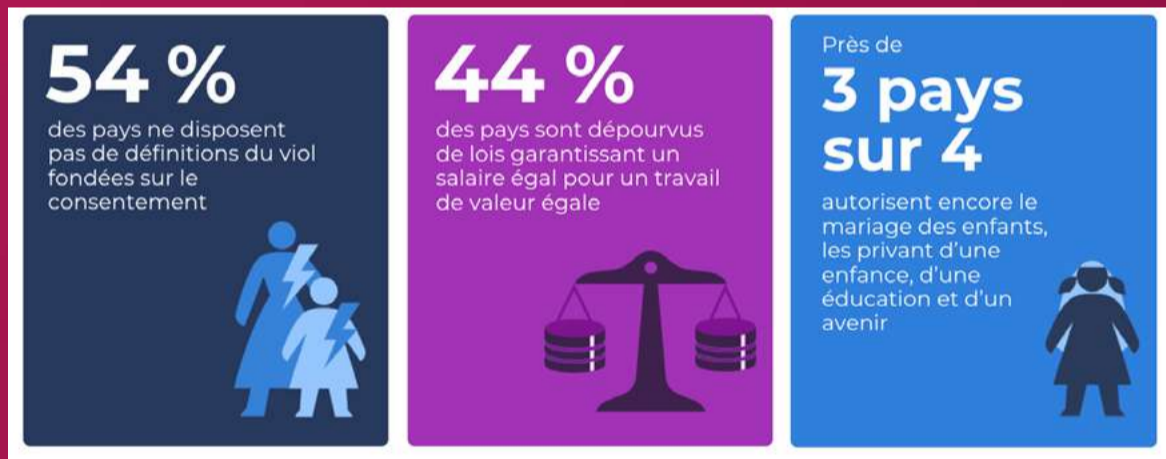
SOURCE

https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/03/18/entre-mobilisation-et-submersion-la-justice-face-a-la-vague-des-violences-conjugales-et-sexuelles_6672012_3224.html



Les droits des femmes ne signifient rien si nous ne pouvons pas les défendre.

La Journée internationale des femmes 2026 intervient à un moment où les systèmes judiciaires sont mis à rude épreuve. Les conflits, la répression et les tensions politiques affaiblissent l'État de droit.



Résultat : les femmes et les filles ne disposent que de 64 pour cent des droits légaux dont jouissent les hommes.

Les femmes sont rejetées, on ne les croit pas, elles sont revictimisées ou n'ont pas les moyens de se payer une assistance juridique. L'égalité n'est jamais atteinte.

SOURCE

https://www.unwomen.org/fr/rejoignez-nous/journee-internationale-des-femmes?utm_source=chatgpt.com



Viol : la CEDH vient-elle de condamner la France pour un « rappel à loi bâillon » ?

La France a été de nouveau condamnée le 19 mars dernier par la CEDH dans une affaire de viol. En 2016, la plainte d'une jeune fille de 16 ans accusant un de ses camarades de lui avoir imposé une fellation dans les toilettes de l'école avait été classée ; sur la base de ce classement, le parquet avait infligé à la plaignante un rappel à la loi pour dénonciation calomnieuse. La cour a estimé que cette procédure était contraire au droit à un procès équitable. Une arrêt lourd de conséquences pour le parquet, nous explique la magistrate Valérie-Odile Dervieux.

À savoir :

L'actualité juridique de mars 2026 montre que la lutte contre les violences faites aux femmes reste un enjeu majeur. La France a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour un manquement au procès équitable, tandis que de nouvelles mesures et réformes sont débattues pour améliorer la protection des victimes.

SOURCE

https://www.actu-juridique.fr/droit-penal/violences-sexuelles/viol-la-cedh-vient-elle-de-condamner-la-france-pour-un-rappel-a-loi-baillon/?utm_source=chatgpt.com

